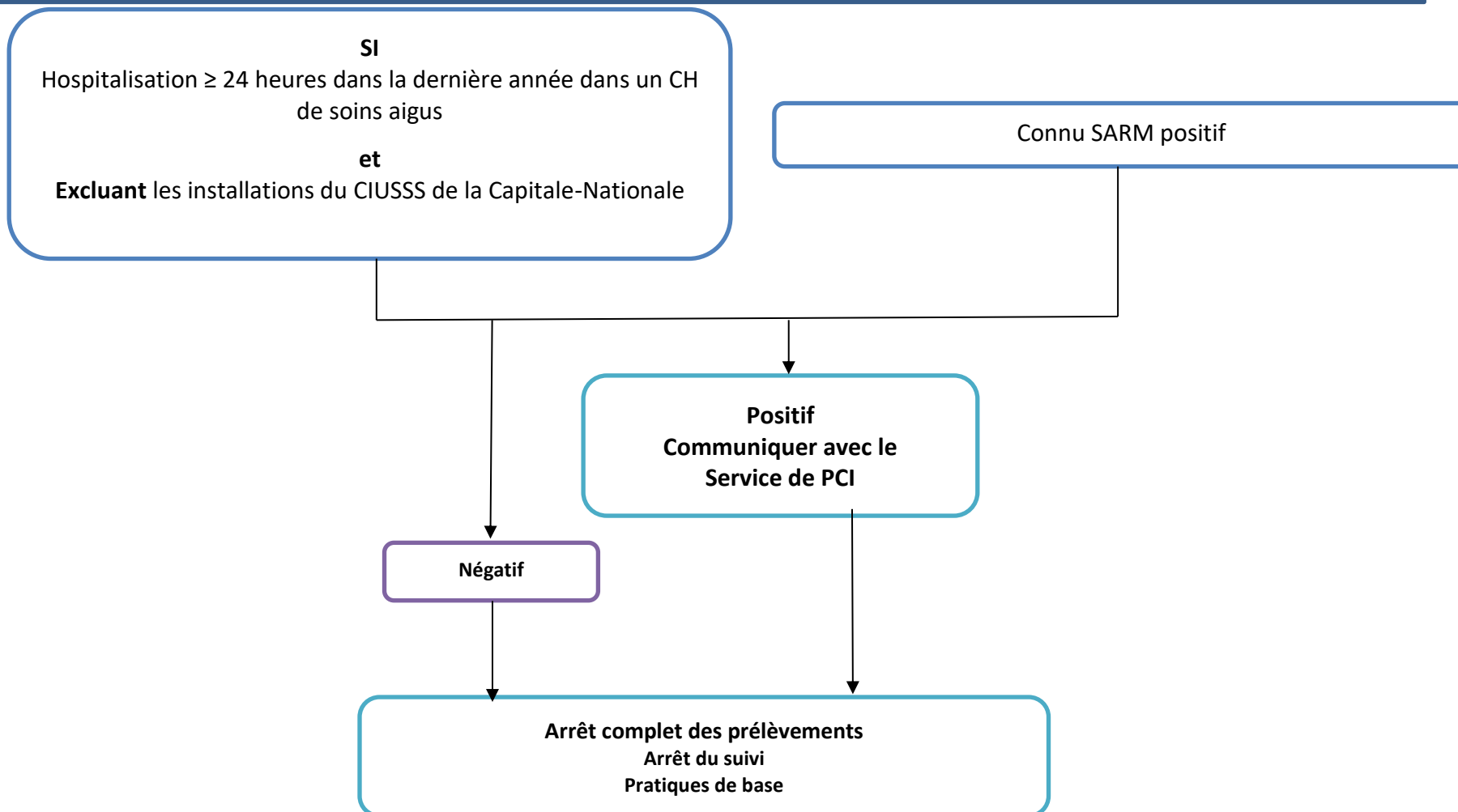


Algorithme pour les prélèvements SARM Directive 2 (excluant soins palliatifs et pédopsychiatrie)

Admission : prélèvement nasal et tous autres sites connus colonisés ou infectés
(À faire dans les 48 premières heures suivant l'admission)



DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cet algorithme est la version à jour